



SIAEP de Basse Limagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d’eaux brutes	Erreur ! Signet non défini.
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2022.....	8
1.6.2.	Production	Erreur ! Signet non défini.
1.6.3.	Achats d’eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de Basse Limagne
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulnat, Beaumont-lès-Randan, Beauregard-l'Évêque, Billom, Blanzat, Bort-l'Étang, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Culhat, Cébazat, Entraigues, Espirat, Gerzat, Joze, Lempdes, Lempty, Les Martres-d'Artière, Limons, Lussat, Luzillat, Malintrat, Maringues, Moissat, Mons, Mur-sur-Allier, Nohanent, Pont-du-Château, Pérignat-sur-Allier, Ravel, Reignat, Saint-André-le-Coq, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Ignat, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Laure, Saint-Priest-Bramefant, Sayat, Seychalles, Surat, Vassel, Vertaizon
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en **Délégation par SPL SEMERAP**

Nature du contrat :

- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2035
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
- Nature exacte de la mission du prestataire : Affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 96 208 habitants au 31/12/2022 (95 602 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 48 070 abonnés au 31/12/2022 (47 640 au 31/12/2021).

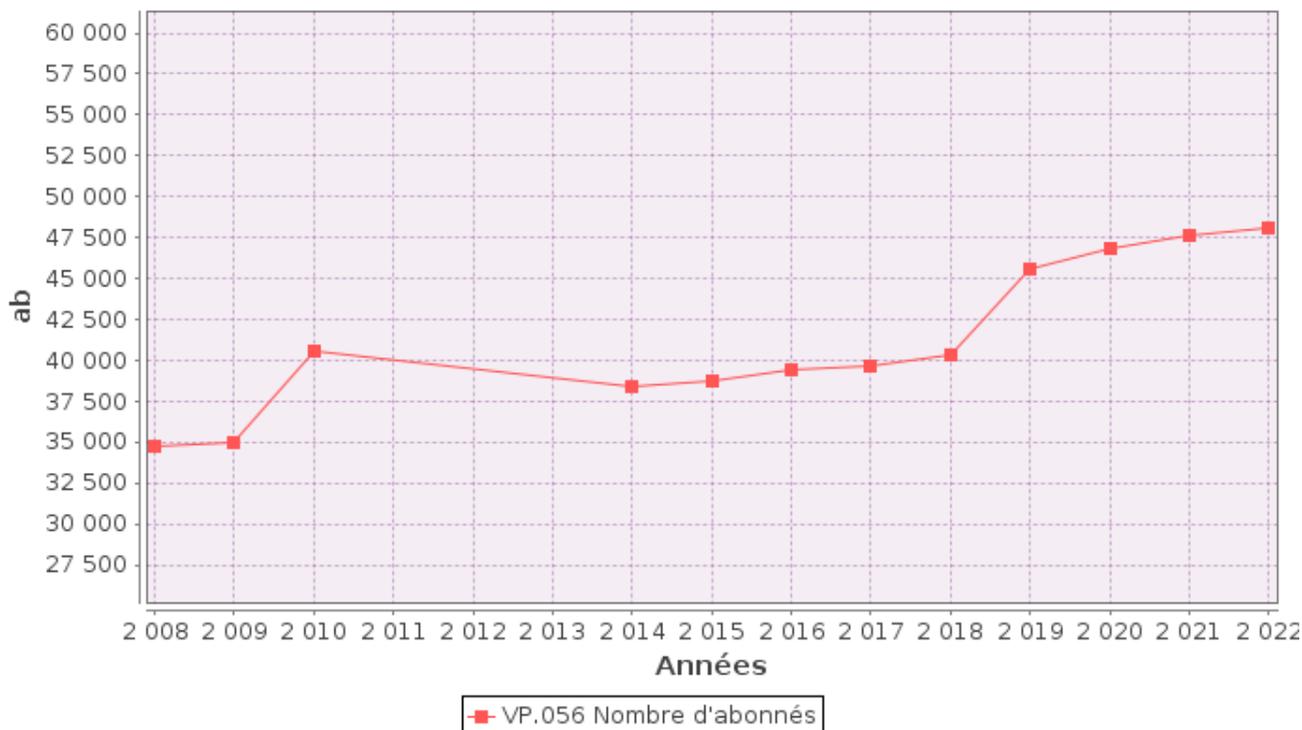
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (sce INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2022	Nbre de points de comptage au 31/12/2022	CONSO (m3)
AULNAT	4 142	1 837	1 401	168 240
BEAUMONT LES RANDAN	313	156	155	10 999
BEAUREGARD L EVEQUE	1 572	742	731	62 559
BILLOM	4 885	2 859	2 364	225 980
BLANZAT	3 834	1 829	1 689	143 651
BORT L ETANG	722	437	430	39 449
BOUZEL	736	342	339	29 520
CEBAZAT	9 075	4 330	3 729	561 044
CHAS	389	205	205	14 684
CHAURIAT	1 747	918	889	66 030
CHAVAROUX	526	235	231	20 218
CULHAT	1 158	564	553	52 395
ENTRAIGUES	709	373	369	29 890
ESPIRAT	444	223	220	16 215
GERZAT	10 491	5 309	3 718	495 844
JOZE	1 163	649	624	48 489
LEMPDES	9 105	4 356	3 467	448 086
LEMPY	404	218	217	19 622
LES MARTRES D ARTIERE	761	1 017	992	89 929
LIMONS	942	416	411	36 698
LUSSAT	1 164	478	466	37 719
LUZILLAT	1 153	585	582	46 930
MALINTRAT	3 165	573	552	44 075
MARINGUES	2 207	1 596	1 497	127 120
MOISSAT	1 267	671	667	48 491
MONS	567	303	303	27 249
MUR SUR ALLIER	3 376	1 771	1 740	135 771
NOHANENT	2 258	1 128	1 058	84 606
PERIGNAT ES ALLIER	1 527	731	721	61 221
PONT DU CHATEAU	12 641	6 172	5 565	533 741
RAVEL	797	440	432	44 912
REIGNAT	382	205	204	15 122
SAYAT	2 518	1 274	1 242	100 337
SEYCHALLES	800	367	366	29 052
ST ANDRE LE COQ	537	301	299	26 336
ST BONNET ES ALLIER	426	197	196	16 619
ST DENIS COMBARNAZAT	239	129	127	11 600
ST IGNAT	936	500	491	36 883
ST JULIEN DE COPPEL	1 339	683	682	53 060
ST LAURE	674	330	322	26 128
ST PRIEST BRAMEFANT	882	466	463	37 697
SURAT	601	304	299	23 794
VASSEL	304	158	154	10 628
VERTAIZON	3 330	1 693	1 567	124 725
TOTAL	96 208	48 070	42 729	4 283 358

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,47 abonnés/km au 31/12/2022 (39,17 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,01 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 90,97 m³/abonné au 31/12/2022. (95,28 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

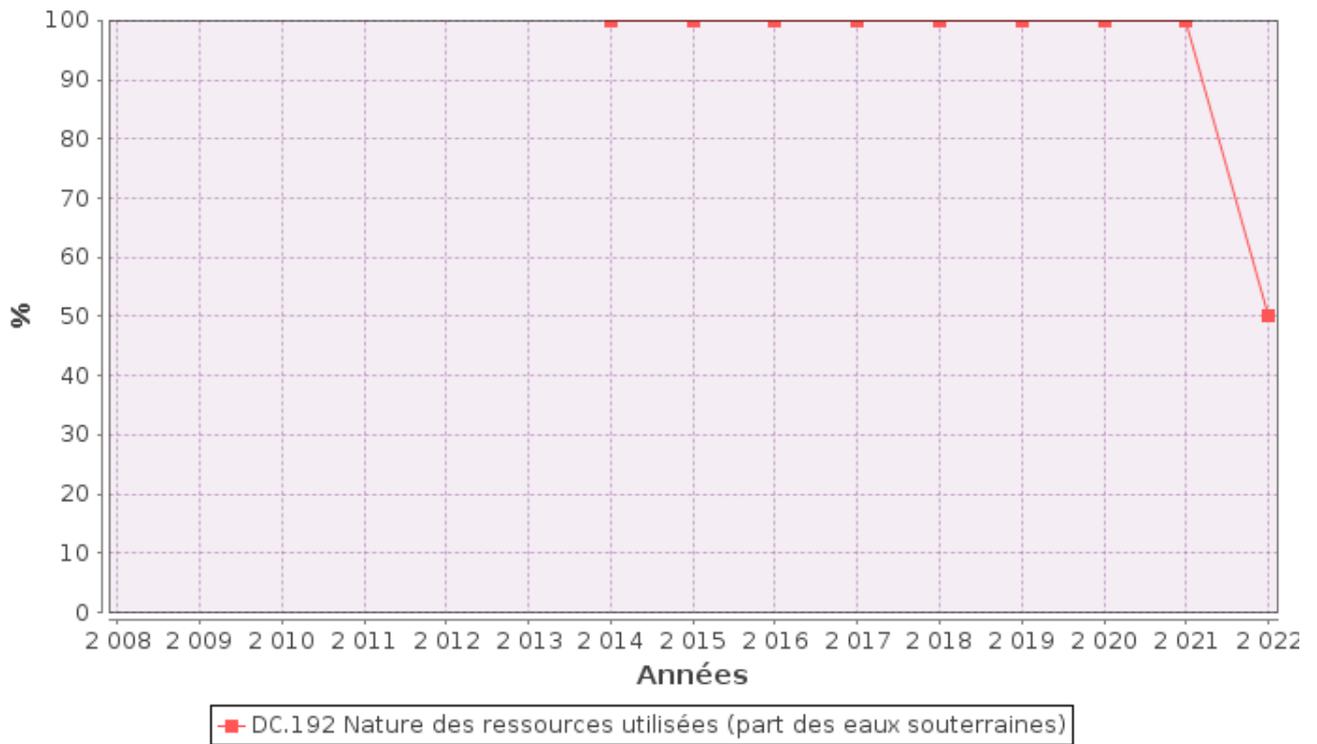


Le service public d'eau potable prélève 5 972 334 m³ pour l'exercice 2022 (6 061 354 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Puits Les Cotilles 3			0	0	___%
Puits Les Cotilles 2			0	0	___%
Puits Les Cotilles 1			1 576 122	1 245 921	-20,9%
Puits Les Cotilles 5			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)			0	0	___%
Captage d'Argnat			2 610 290	3 043 623	16,6%
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)			0	0	___%
Puits de Limons 3			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 1			1 253 797	957 304	-23,6%
Puits de Limons 5			0	0	___%
Puits de Limons 4			0	0	___%
Puits de Limons 2			0	0	___%
Puits de Limons 1			370 856	476 021	28,4%
Puits Confluent Dore-Allier			0	0	___%
Puits de Mons			0	0	___%
Captage des Grosliers			250 289	249 465	-0,3%
Puits de la Boucle du Buisson 2			0	0	___%
Tissonières 1 type			0	0	___%
Tissonières 2 type			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)			0	0	___%
Puits Les Cotilles 4			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)			0	0	___%
Total			6 061 354	5 972 334	-1,5%

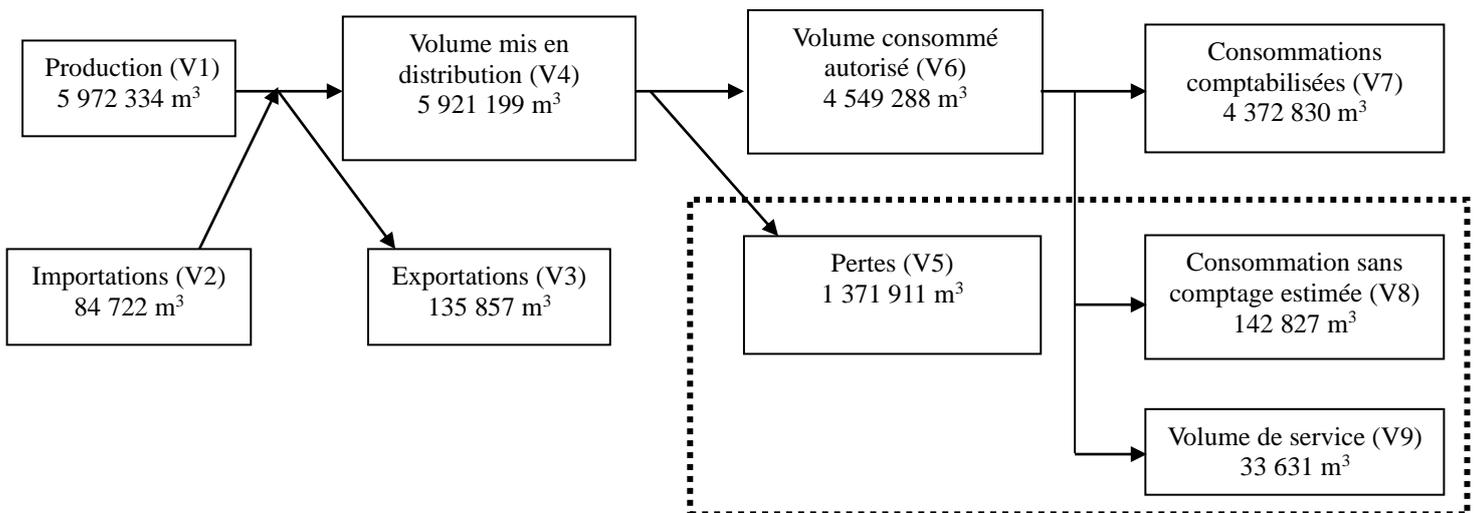
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 50%.



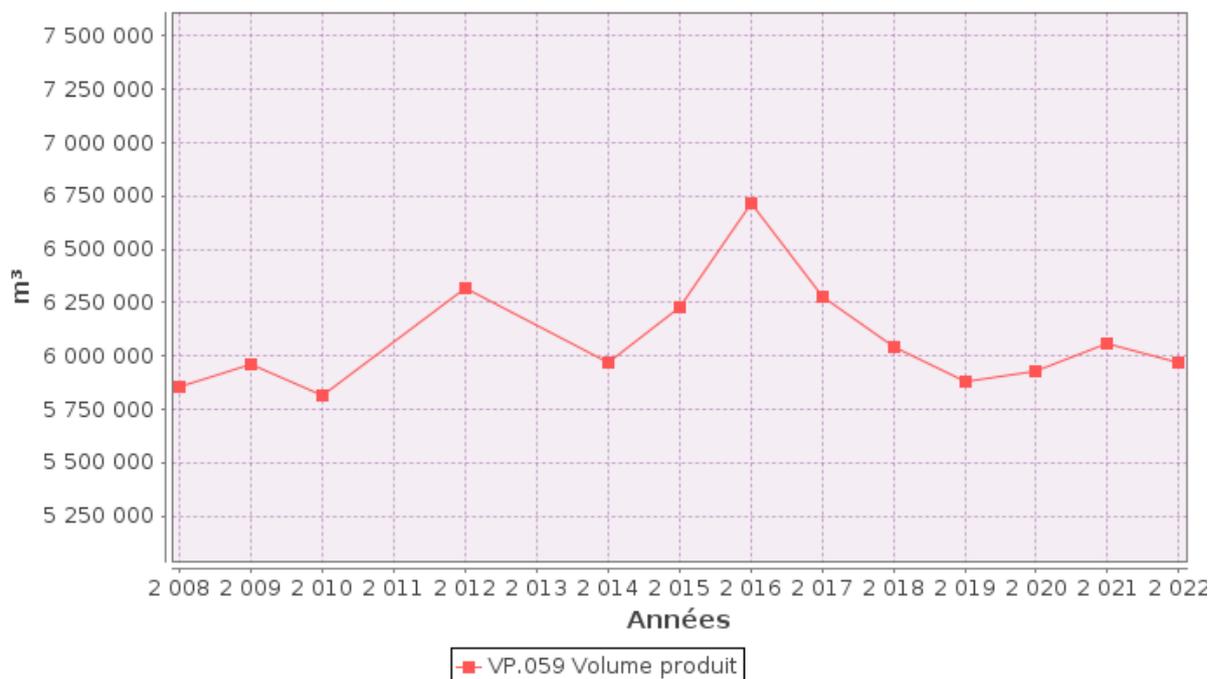
1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Puits Les Cotilles 3	0	0	____%	60
Puits Les Cotilles 2	0	0	____%	60
Puits Les Cotilles 1	1 576 122	1 245 921	-20,9%	60
Puits Les Cotilles 5	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)	0	0	____%	80
Captage d'Argnat	2 610 290	3 043 623	16,6%	50
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)	0	0	____%	80
Puits de Limons 3	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 1	1 253 797	957 304	-23,6%	80
Puits de Limons 5	0	0	____%	80
Puits de Limons 4	0	0	____%	80
Puits de Limons 2	0	0	____%	80
Puits de Limons 1	370 856	476 021	28,4%	80
Puits Confluent Dore-Allier	0	0	____%	80
Puits de Mons	0	0	____%	60
Captage des Grosliers	250 289	249 465	-0,3%	0
Puits de la Boucle du Buisson 2	0	0	____%	80
Tissonieres 1 type	0	0	____%	60
Tissonières 2 type	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)	0	0	____%	80
Puits Les Cotilles 4	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)	0	0	____%	80
Total du volume produit (V1)	6 061 354	5 972 334	-1,5%	57,2



1.6.2. Achats d'eaux traitées



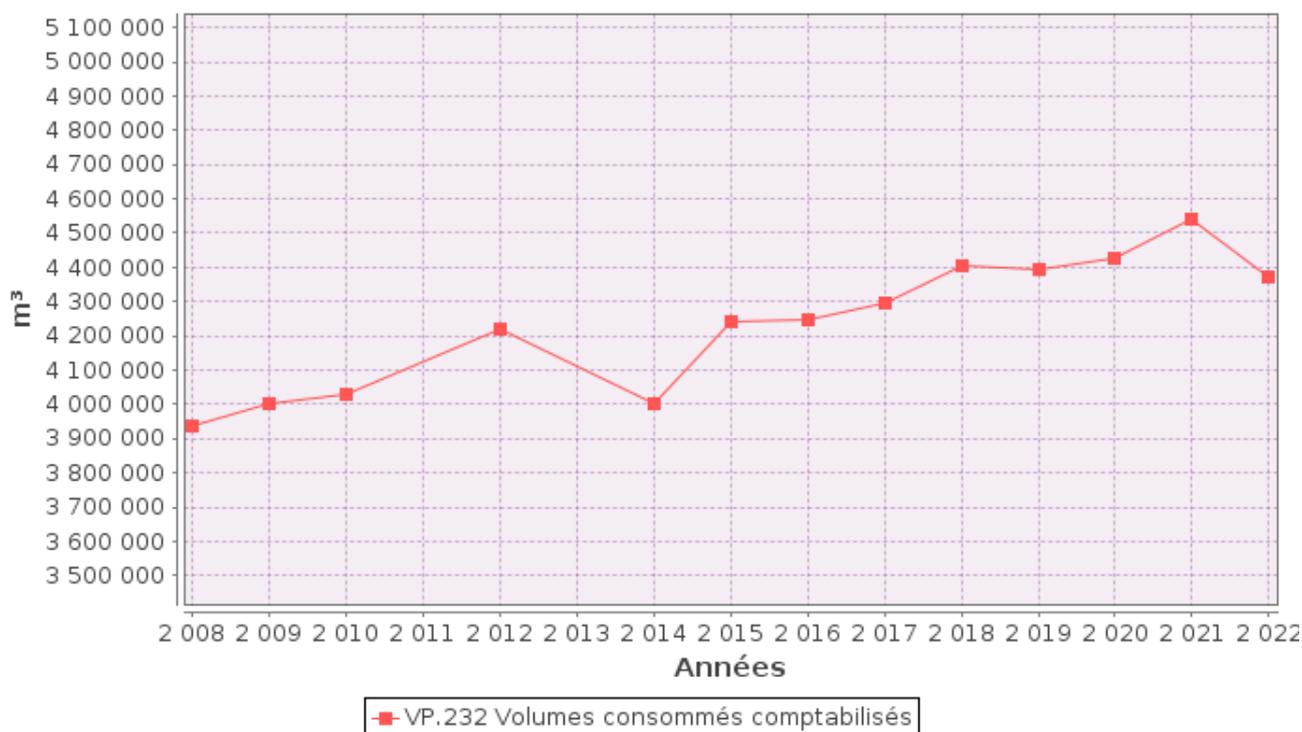
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
CAM – Secours Mezel	14 719	9 314	-36,72 %	60
CHANAT LA MOUTEYRE – points hauts de Sayat	1 001	1 990	+98,80%	60
SME Issoire (St Julien de Coppel)	71 323	73 418	+2,94 %	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	87 043	84 722	-2,7%	60

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 538 926	4 372 830	-3,7%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	4 538 926	4 372 830	-3,7%
Service de SIAEP Rive gauche de la Dore	112 613	127 013	
Service de SIAEP Plaine de Riom (St Beauzire)		8 884	
Total vendu à d'autres services (V3)	112 613	135 857	20,6%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	142 827	142 827	0%
Volume de service (V9)	33 631	33 631	0%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 715 384	4 549 288	-3,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 218 kilomètres au 31/12/2022 (1 216,11 au 31/12/2021).

DIAMETRES	ACIER	FONTE	PVC	PEHD	Inconnu	TOTAL
20			129			129
25			183	380	21	583
27	96	20	16			132
32	8		2 469	792	73	3 342
34			66			66
40	146	1 407	10 828	8 364	1 175	21 919
42	172		856			1 029
50	19	4 553	14 355	55 151	2 279	76 357
60	78	112 186	65	2	371	112 702
63			47 014	4 543	37	51 594
70		243				243
75			101 010	1 240	176	102 426
80	93	26 325			1	26 419
90	550	2 300	24 594	2 249		29 692
100	498	238 274	7	4	31	238 814
110	2	4	150 689	9 073	0	159 768
125	14	20 599	7 604	4 983	2	33 201
135		230				230
150	454	170 132		7	1	170 594
160			961	232		1 194
175		427				427
180				1 094		1 094
200	110	61 127	40	26	12	61 316
225		309		132		441
250	97	19 311			3	19 411
300	339	23 561			3	23 902
315				65		65
350	68	9 602				9 671
400	440	52 253			263	52 955
500		6 702			3	6 706
Inconnu	1	46	15	19	11 844	11 924
TOTAL	3 185	749 612	360 901	88 356	16 294	1 218 347

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17,5 €	17,5 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN > 20 mm	76	83
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,72 €/m ³	0,807 €/m ³
	Autre : Redevance Humanitaire (VIVRE EN BROUSSE)	0,003 €	0,003 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	17 €	18,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7703 €/m ³	0,8529 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0519 €/m ³	0,0564 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17,50	17,50	0%
Part proportionnelle	86,40	96,84	12,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	103,90	114,34	10,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	17,00	18,82	10,7%
Part proportionnelle	92,44	102,35	10,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	109,44	121,17	10,7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,23	6,77	8,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	---	---	---
Autre :	---	---	---
TVA	13,59	14,84	9,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,42	49,21	3,8%
Total	260,76	284,72	9,2%
Prix TTC au m³	2,17	2,37	9,2%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 4 303 143m³/an (4 426 597 m³/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- **Augmentation des tarifs sur la part collectivité afin de financer les travaux de renouvellement (objectif taux de renouvellement : 1,2% / an pour les canalisations, 1,5% pour les branchements, 2% pour les réservoirs et 3% pour les stations**
- **Augmentation des tarifs sur la part exploitant afin de compenser les augmentations liées aux énergies.**

2.3. Recettes



Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
PART SEMERAP	4 675 015 €	5 377 910,49 €	+15,01%
PART SIAEP	4 826 815 €	4 060 660 €	-15,87%

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	201	1	209	0
Paramètres physico-chimiques	201	0	209	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	99,5%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	99,5%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	78%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	117

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

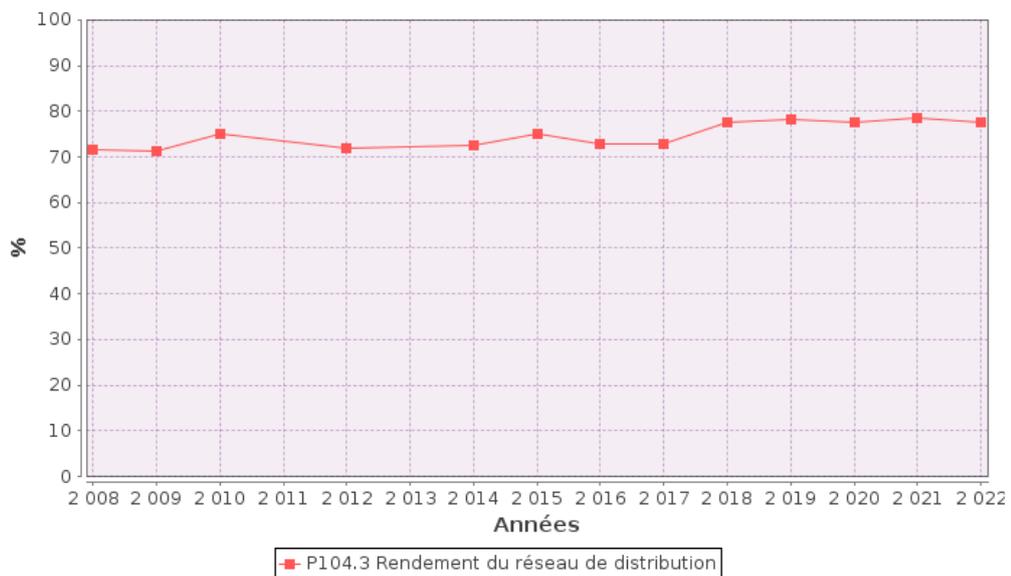
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	78,5 %	77,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,88	10,54
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,2 %	73,9 %



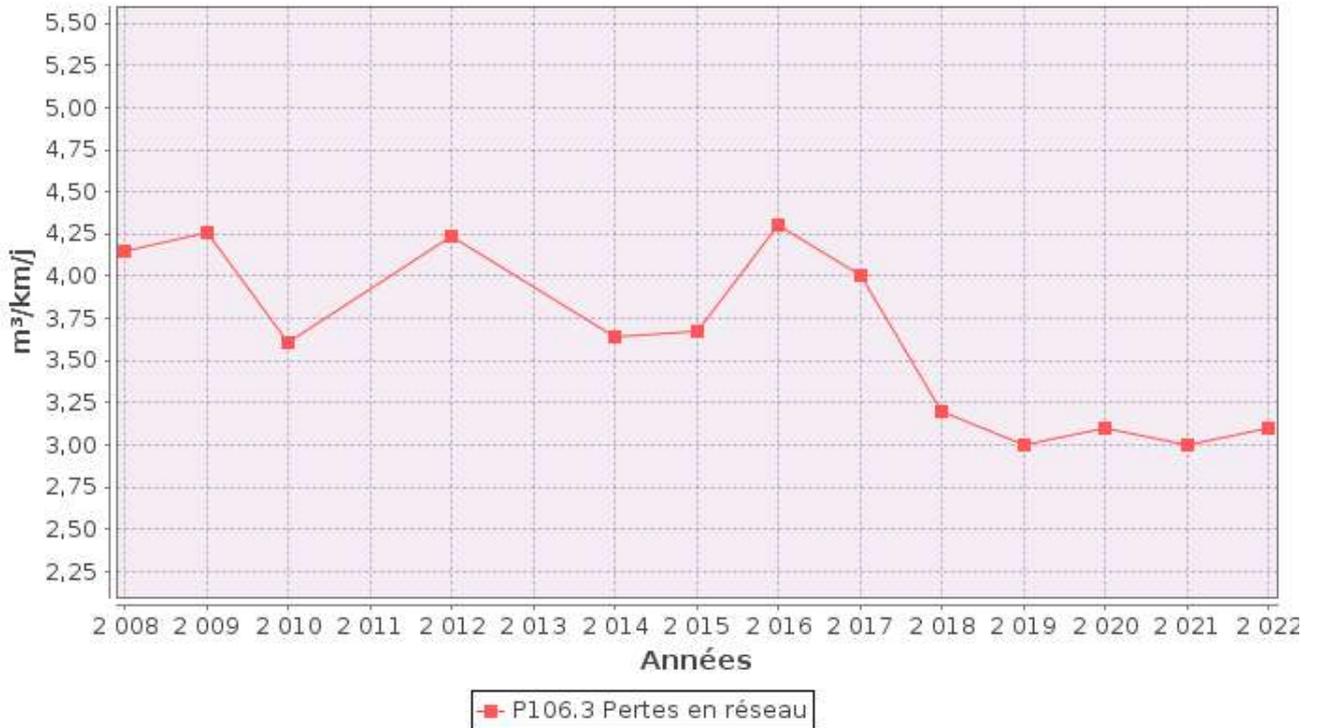
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 3,1 m³/j/km (3 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	7,74	7,374	13,925	13,660	16,630

Au cours des 5 dernières années, ____ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,97% (0,77 en 2021).

Le taux de renouvellement (canalisation) de l'année 2022 est de 1,36% (objectif 1,2%/an)

Pour information :

En 2022 : 807 branchements ont été renouvelés (727 dans le cadre des travaux de renouvellement + 80 reprises dans le cadre du contrat de DSP)

Le nombre de branchement est de 42 729 unités.

Le taux de renouvellement (branchement) de l'année 2022 est de 1,88% (objectif 1,5% par an)

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 57,2%.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 113 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (118 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,35 pour 1 000 abonnés (2,48 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 60 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 62% (65% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

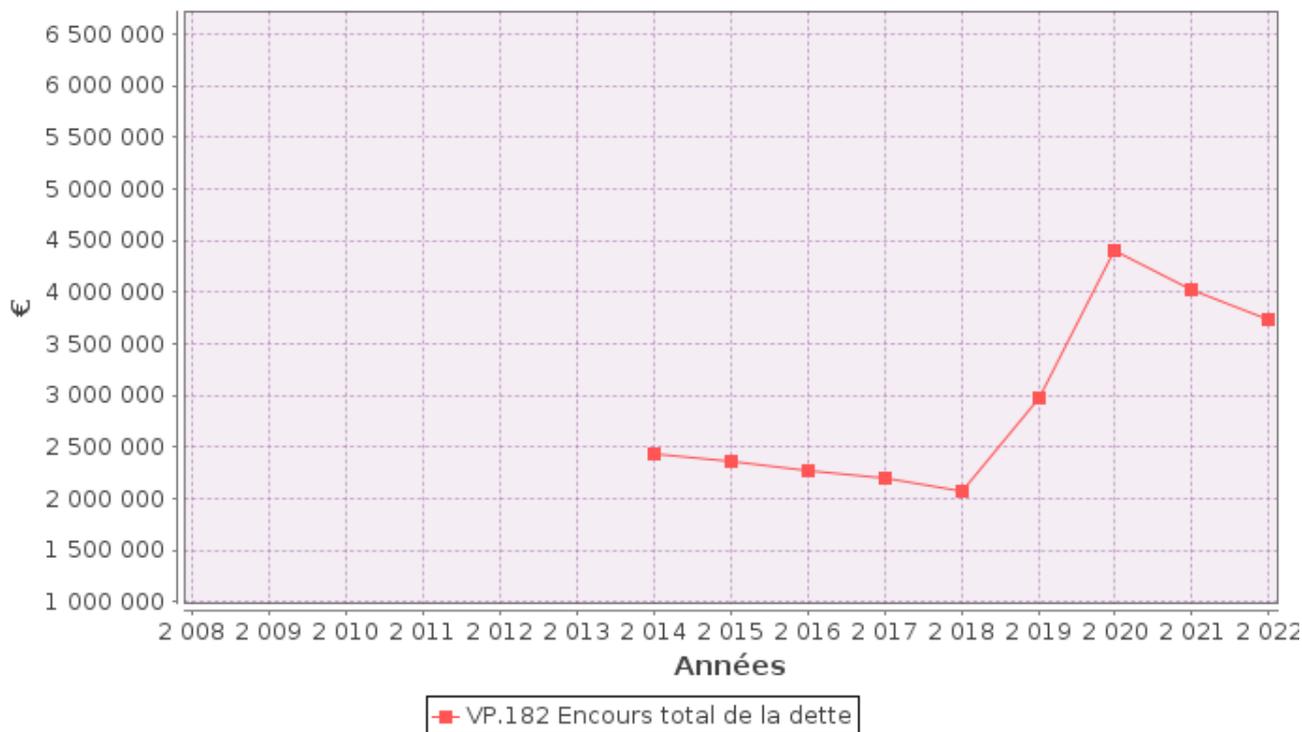


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	4 023 086,8	3 736 671,73
Epargne brute annuelle en €	4 382 175	3 177 484,93
Durée d'extinction de la dette en années	0,9	1,2

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 1,2 ans (0,9 en 2021).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	224 124,28	176 578,16
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	9 557 476,71	10 781 986,24
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	2,35	1,64

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 1,64% (2,35 en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 174

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 3,62 pour 1000 abonnés (3,63 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	42 428	42 729
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1102	1051
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,59%	2,46 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 653 873	3 686 079
Montants des subventions en €	200 000	200 000
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 023 086,8	3 736 671,73
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	223 368,57
	en intérêts	89 877,33

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 787 978,23 € (566 101,66 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation et interconnexions secteur SIAEP Plaine de Riom - RLV		
Sécurisation et interconnexions CAM (Lempdes)		
Sécurisation et interconnexions secteur Rive Droite de la Dore, Puy Guillaume, ...)		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme travaux 2023 (Marchés subventionnables)	2023-2024	1 000 000 €
Programme travaux supplémentaires 2023	2023	2 000 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ASSOCIATION VIVRE EN BROUSSE (SENEGAL)	12 000 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	95 602	96 208
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,17	2,37
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	60
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,5%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,5%	77,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,4	3,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3	3,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,77%	0,97%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	66,3%	57,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,48	2,35
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	65%	62%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,9	1,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,35%	1,64%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,63	3,62



RPQS – EXERCICE 2022

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

ANNEXE 2 : MONTANT FINANCIERS HT ENGAGES EN 2022 (principaux chantiers)

ANNEXE 3 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (sce INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2022	Nbre de points de comptage au 31/12/2022	CONSO (m3)
AULNAT	4 142	1 837	1 401	168 240
BEAUMONT LES RANDAN	313	156	155	10 999
BEAUREGARD L EVEQUE	1 572	742	731	62 559
BILLOM	4 885	2 859	2 364	225 980
BLANZAT	3 834	1 829	1 689	143 651
BORT L ETANG	722	437	430	39 449
BOUZEL	736	342	339	29 520
CEBAZAT	9 075	4 330	3 729	561 044
CHAS	389	205	205	14 684
CHAURIAT	1 747	918	889	66 030
CHAVAROUX	526	235	231	20 218
CULHAT	1 158	564	553	52 395
ENTRAIGUES	709	373	369	29 890
ESPIRAT	444	223	220	16 215
GERZAT	10 491	5 309	3 718	495 844
JOZE	1 163	649	624	48 489
LEMPDES	9 105	4 356	3 467	448 086
LEMPY	404	218	217	19 622
LES MARTRES D ARTIERE	761	1 017	992	89 929
LIMONS	942	416	411	36 698
LUSSAT	1 164	478	466	37 719
LUZILLAT	1 153	585	582	46 930
MALINTRAT	3 165	573	552	44 075
MARINGUES	2 207	1 596	1 497	127 120
MOISSAT	1 267	671	667	48 491
MONS	567	303	303	27 249
MUR SUR ALLIER	3 376	1 771	1 740	135 771
NOHANENT	2 258	1 128	1 058	84 606
PERIGNAT ES ALLIER	1 527	731	721	61 221
PONT DU CHATEAU	12 641	6 172	5 565	533 741
RAVEL	797	440	432	44 912
REIGNAT	382	205	204	15 122
SAYAT	537	1 274	1 242	100 337
SEYCHALLES	426	367	366	29 052
ST ANDRE LE COQ	239	301	299	26 336
ST BONNET ES ALLIER	936	197	196	16 619
ST DENIS COMBARNAZAT	1 339	129	127	11 600
ST IGNAT	674	500	491	36 883
ST JULIEN DE COPPEL	882	683	682	53 060
ST LAURE	2 518	330	322	26 128
ST PRIEST BRAMEFANT	800	466	463	37 697
SURAT	601	304	299	23 794
VASSEL	304	158	154	10 628
VERTAIZON	3 330	1 693	1 567	124 725
TOTAL	96 208	48 070	42 729	4 283 358

ANNEXE 2 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2022 (principaux chantiers)

Intitulé et nature des investissements		Total HT Dépenses engagées en 2022
1 - Programme 2022 subventionnable	Travaux de renouvellement et renforcement AEP (détail ci-dessous)	1 105 096,85
2 - Programme 2022	Travaux supplémentaires (détail ci-dessous)	2 125 974,24
3 - Programme 2022	Travaux supplémentaires SEMERAP (détail ci-dessous)	39 899,46
4 - Programme 2022	Travaux d'extension (détail ci-dessous)	54 906,68
5 - Programme 2022	Travaux de réhabilitation de réservoirs (détail ci-dessous)	355 510,75
6 - Programme 2022	Travaux de sécurisation dans réservoirs (détail ci-dessous)	4 691,03
Total Général HT engagé en 2022		3 686 079,01

1 - Programme 2022 Subventionnable - Travaux de renouvellement et renforcement de réseau

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2022
Billom	Avenue du Couhalion - Route de Montmorin	268 970,23
Bort l'Etang	Bouteix - Impasse du Creux Bouteix	26 808,29
Culhat	La Brousse - Allée des Plantades	27 589,25
Luzillat	Vendègre	347 109,89
Maringues	Sanat	283 475,34
Moissat	Rue du Moustier	104 778,63
Saint-Ignat	Rue de l'Enfer - Rue de Maringues	46 365,22
Programme 2022 Subventionnable - Total HT engagé en 2022		1 105 096,85

2 - Programme 2022 - Travaux supplémentaires

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2022
Aulnat	Rue Emmanuel Chabrier	58 356,00
Beauregard l'Eveque	Rue des Ecoles	78 843,77
Beauregard l'Evêque	Courcourt	49 309,62
Billom	Avenue de la République	24 298,00
Billom	Avenue de la République	2 950,90
Billom	Rue de Saint Jacques	17 740,00
Billom	Rue Pottier	5 578,46
Blanzat	Impasse des Coumas	40 567,80
Blanzat	Rue de l'Arbre de la Liberté	38 064,50
Bort l'Etang	La Gravière	34 537,00
Bouzel	Diverses rues	6 956,26
Bouzel	Grande Rue - place de la Mairie - Imp foyer	6 175,02
Cébazat	Rue de Gerzat - Investigations compl	7 159,18
Chauriat	Rue de Chantemerle et rue des Ruliades	109 886,94
Chauriat	Rue de Chaussaing	714,00
Chauriat	Rue des Cuviers	16 444,44
Espirat	Route de Reignat	21 349,00
Gerzat	Route de Vichy	115 268,93
Gerzat	Rue des Martyrs	14 397,97
Gerzat	Rue du Pavin	8 938,00
Joze	Route de Vichy (tranche 1+2)	86 233,10
Lempdes	Impasse de la Croix du Berger	25 575,00
Lempdes	Les Fontanilles	80 598,00
Lempdes	Les Fontanilles - Tranche2	59 749,50
Lempdes	Rue Fernand Raynaud	78 924,00
Limons	La Jonchère	630,00
Malintrat	Rue du Sainfoin	1 913,00

Mur sur Allier	Chemin de la Font Saint-Pierre et chemin du Grelet	78 328,78
Mur sur Allier	Chemin de Mur - Tranche2	29 707,30
Mur-sur-Allier	Chemin de Mur	33 649,14
Pont du Château	Avenue de Riom	16 850,00
Pont du Château	Avenue de Riom	19 255,50
Pont du Château	Chemin du Carrosse	239 249,01
Pont du Château	Chemin du Chambon	95 843,01
Pont du Château	Impasse Jarleton	27 340,00
Pont du Château	Rue de la Lissandre	1 890,00
Pont du Château	Rue Sainte Marcelle	4 538,50
Ravel	La Morille	96 995,00
Reignat	Le Bourg	57 110,00
Saint Ignat	Buxerolles - RD327	13 753,45
Saint Julien de Coppel	Lassias	49 444,02
Saint Julien de Coppel	Le Chalard	37 798,32
Saint Julien de Coppel	Le Magnant	147 735,09
Sayat	impasse du Clos	2 217,00
Seychalles	RD104 avec révision	61 083,50
Vertaizon	RD70 - Travaux supplémentaires	7 975,00
Vertaizon	Rue Henri Noyer et rue d'Heyrand	88 339,95
	Total HT Travaux	2 100 260,96
	Total HT Maîtrise d'œuvre et investigations complémentaires	25 713,28
	Programme 2022 Travaux supplémentaires - Total HT engagé en 2022	2 125 974,24

3 - Programme 2022 - Travaux supplémentaires SEMERAP

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2022
Nohanent	Rue de la Ville Création d'une antenne	5 094,07
Lempdes	Rue du château d'eau Extension	4 705,45
PDC	Station des Cotilles Matériel électriques	1 773,96
Lempdes	Rte de Dallet Télégestion	2 567,95
Chauriat	Station de pompage des Ecoles Tuyauterie acier	3 649,89
Lempdes	Rue Croix du Maçon bouclage	19 416,05
PDC	Chemin du Carrosse Regard de comptage	2 692,09
	Programme 2022 Supplémentaires SEMERAP - Total HT engagé en 2022	39 899,46

4 - Programme 2022 - Travaux d'extension

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2022
Chavaroux	Rute de Chappes	8 311,94
Luzillat	Voie nouvelle - MOE GEOVAL	2 000,00
Luzillat	Voie nouvelle	16 000,00
Malintrat	Impasse du Grenier	6 893,82
Maringues	Rte de Clermont	6 508,23
Pont du Château	Passage Côte d'Allier	5 897,74
Seychalles	Rue du Champ des Soeurs	6 251,56
Seychalles	Route de la Vorie	3 043,39
	Programme 2022 Travaux d'extension - Total HT engagé en 2022	54 906,68

5 - Programme 2022 - Travaux de réhabilitation de réservoirs

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2022
Blanzat	Réservoir Les Mauvaises Pose d'un by-pass	78 595,00
Blanzat	Réservoir Les Mauvaises MOE + Etudes diverses	28 125,00
Gerzat	Réservoir Travaux d'étanchéité - tanche 2	163 500,00
Lempdes	Réservoir Près déchetterie	33 434,05
Lempdes	Réservoir Le Clos de Lempdes	2 806,70
Lempdes	Réservoirs - MOE + Diagnostics béton	49 050,00
Programme 2022 de réhabilitation de réservoirs - Total HT engagé en 2022		355 510,75

6 - Programme 2022 - Travaux de sécurisation dans réservoirs

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2022
Lempdes	Réservoir Route de Cournon	1 490,26
Dallet	Réservoir Haut Chapon	1 076,53
Billom	Réservoir de Tlnhat	1 062,12
Cébazat	Rue de la Pachat	1 062,12
Programme 2022 Travaux de sécurisation dans réservoirs - Total HT engagé en 2022		4 691,03

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

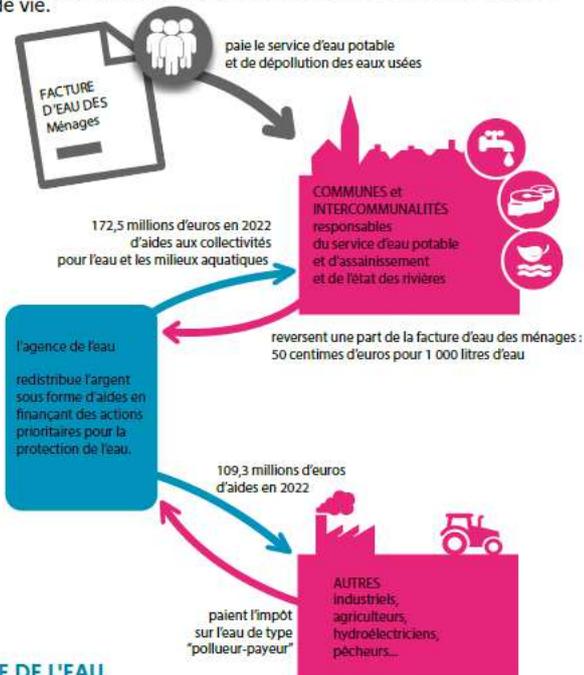
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

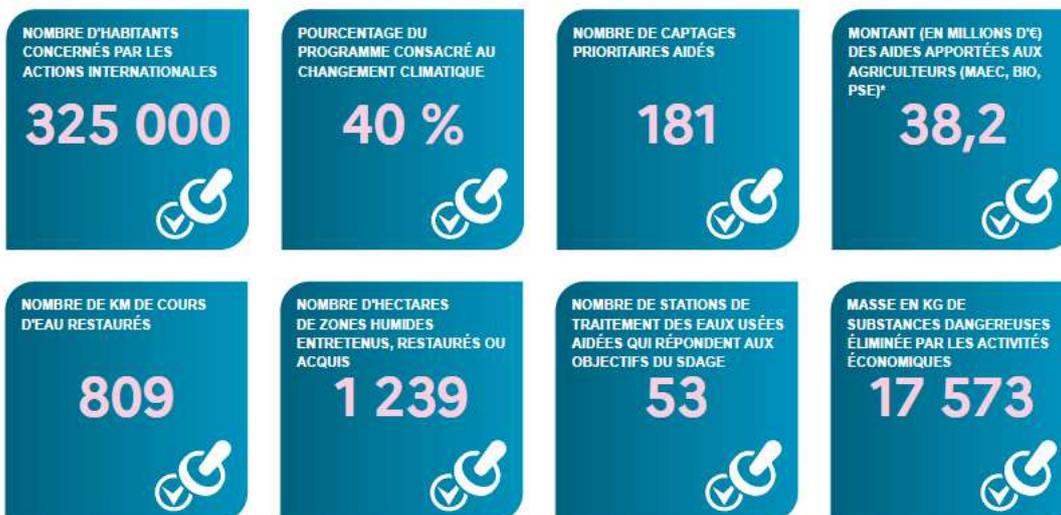
2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

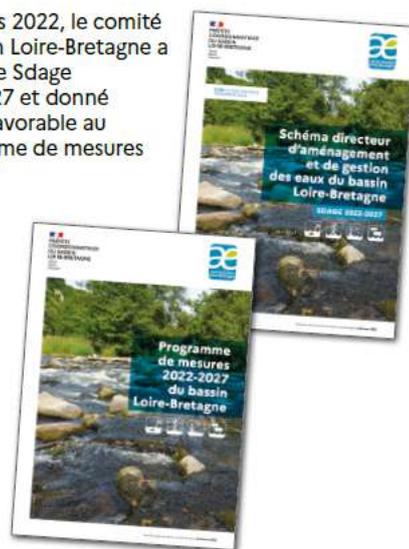
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Karaia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

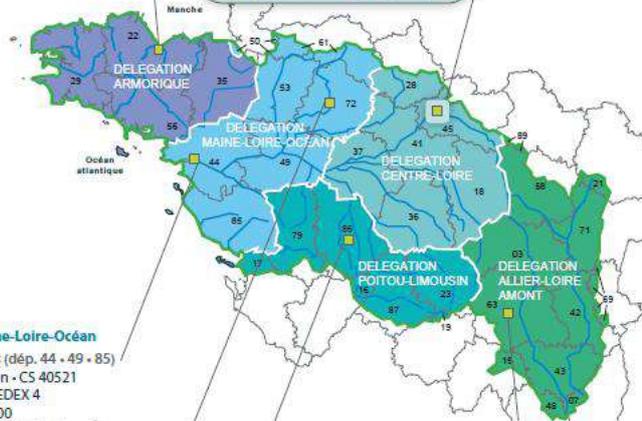
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

